



TERRITOIRES
d'INTÉGRATION

Fiche-action

Contrat territorial d'accueil et d'intégration (CTAI) de [insérer le nom de la collectivité]

[Modèle de fiche-action, à transmettre pour chaque action inscrite au contrat]

Fiche-action n° 1 : pilotage du CTAI, coordination des acteurs

Informations générales

Description de l'action :

Décrire précisément l'action en indiquant le constat qui la motive, les besoins qu'elle vise à satisfaire, ses modalités de mise en œuvre, ainsi que les effets concrets qui en sont attendus sur les parcours d'intégration des bénéficiaires.

Le CTAI a pour objectif général de favoriser l'inclusion sociale des personnes réfugiées et/ou primo-arrivantes par l'acquisition de compétences et de connaissances nécessaires à « la compréhension de leur environnement et à la participation durable à la vie de leur territoire ». L'accompagnement proposé par le CTAI concerne donc tous les aspects de la vie sociale incluant l'accès aux droits, le logement, l'emploi, la santé, le renforcement du lien social, l'interculturalité et la citoyenneté.

L'action du CTAI va se concentrer sur la période charnière qu'est la présence dans la résidence sociale. Plus de 70% des personnes dans les résidences de la métropole (soit près de 550 personnes) ont un statut BPI ou primo-arrivantes. La majorité est en emploi mais dispose encore d'une connaissance imparfaite de leurs droits, des ressources du territoire ainsi que de compétences souvent fragiles pour être complètement autonome notamment en matière linguistique et numérique. Ces faiblesses structurelles induisent des séjours prolongés dans les résidences sociales et ne contribuent pas à une ouverture vers la société d'accueil pour permettre ensuite une vie épanouie et citoyenne ainsi que d'éviter les ruptures de droits lorsque survient un problème de santé ou encore financier. La période de présence dans une résidence sociale est donc particulièrement propice à la captation de ces personnes pour dynamiser les parcours avant qu'ils ne rejoignent l'anonymat d'un logement chez un bailleur privé ou social. Un travail d'ingénierie doit donc être mené pour assurer une constante et étroite collaboration entre les gestionnaires des résidences notamment ADOMA et le CCAS (résidence Abrioux) pour dynamiser les parcours de vie ; l'action sociale de proximité et notamment les Points d'accès aux droits CCAS - Métropole pour assurer l'ouverture des droits et le lien durable avec l'action sociale de proximité ainsi que le Césam et son dispositif Ensemble ! pour mettre en place des formations et inscrire les personnes dans des projets de vie plus ancrés dans leur société d'accueil avec un volet fort centré sur une citoyenneté active.

Ce travail collectif doit par ailleurs permettre de libérer de la place dans les résidences sociales au bénéfice notamment des personnes toujours dans l'hébergement d'urgence.

NB : si le travail se centre sur les personnes en résidence sociale, les personnes qui sont hors résidences sociales continueront à être prises en charge par le CTAI.

La direction de l'action sociale coordonne les acteurs individuellement et collectivement pour permettre cette synergie essentielle. Pour en assurer la bonne mise en œuvre des réunions régulières se tiendront entre les acteurs directement concernés : SIAO, AGIR, le CESAM, l'action sociale de proximité, les gestionnaires des résidences sociales.

Thématique(s) de l'action :

Cocher la/les thématique(s) relatives à l'action.

- ☐ Apprentissage du français
- ☐ Apprentissage du français à visée professionnelle
- ☐ Accompagnement vers / Accès à l'emploi et à la formation professionnelle
- ☐ Accès au logement
- ☐ Santé / Accès à la santé
- ☐ Accès aux droits
- ☐ Accès au sport
- ☐ Accès à la culture / aux pratiques culturelles et artistiques
- ☐ Aide à la mobilité
- ☐ Aide à la parentalité / Garde d'enfants
- ☐ Appropriation des principes de la République et des usages de la société française
- ☐ Lutte contre la fracture numérique et l'illectronisme
- ☐ Accompagnement global / Parcours d'intégration renforcé
- ☐ Actions en direction des acteurs / Professionnalisation des acteurs
- ☒ Ingénierie / Coordination du contrat et gouvernance locale
- ☐ Promotion et valorisation de la politique d'intégration

Calendrier prévisionnel de l'action :

Précisez ici la durée de l'action, la date de début et de fin de l'action et ses principaux jalons de déploiement.

Du 15 octobre 2024 au 15 octobre 2025

Territoire de déploiement :

Précisez ici si l'action a été déployée sur l'intégralité du territoire couvert par le CTAI ou sur une partie (le cas échéant, indiquez les communes concernées).

Dijon Métropole

Porteur(s) de l'action :

Indiquer si l'action est portée par la collectivité/le CCAS ou s'il est prévu un appel projets ou un appel à manifestation d'intérêt ou si un porteur est pré-identifié.

Portage de l'action :

☒ Collectivité signataire du CTAI ☐ CCAS ☐ Porteur associatif ☐ Autre (précisez) :

Modalités de sélection du/des opérateur(s) en charge du déploiement de l'action :

☐ Appel à projets (AAP) ☐ Appel à manifestation d'intérêt (AMI) ☐ Conventonnement direct
☐ Autre (précisez) :

Commentaires : La collectivité mobilise ses ressources internes pour assurer le pilotage du CTAI : suivi des indicateurs, coordination des acteurs.

Partenaire(s) mobilisés dans le cadre de l'action :

☐ France Travail ☐ OFII ☐ Opérateur AGIR ☐ CAF ☐ CPAM ☒ Conseil départemental ☐ Conseil régional ☐ Autre collectivité signataire d'un CTAI (le cas échéant, précisez) :
☐ Université ☒ Services hospitaliers/médico-sociaux ☐ Chambres consulaires
☒ Autre (précisez) : SIAO, ADEFO (hébergement d'urgence ; ADOMA (résidences sociales)).

Commentaires :

Budget prévisionnel

Montant de la subvention demandée sur les crédits de l'action 12 du programme 104	0 €
Montant des reliquats disponibles au titre de l'exécution n-1 (action 12 du P104) (si renouvellement contrat)	0 €
Montant de la contribution de la collectivité	10 000 0 €
dont financements directs	
dont contributions estimées en nature (mise à disposition d'ETP, moyens immobiliers, autres)	10 000 0 €
Contributions prévisionnelles des autres financeurs	
dont programme 103	0 €
dont programme 147	0 €
dont programme 177	0 €
dont autre programme budgétaire de l'État (le cas échéant, précisez)	0 €
dont FAMI	0 €
dont financements privés	0 €
Coût total de l'action	10 000 €
Coût unitaire moyen par bénéficiaire	20 €

Commentaires : Si contributions en nature, précisez lesquelles.

Un cadre de la direction de l'action sociale ville et Métropole a en charge le pilotage et la coordination des deux axes du CTAI.

Indicateurs de suivi et d'évaluation

Cette partie doit être renseignée impérativement pour toute action inscrite dans un projet de CTAI. Dans ce cadre, il conviendra de renseigner tous les tableaux des indicateurs qui serviront à l'évaluation de l'action. Si nécessaire, insérez des tableaux supplémentaires avec d'autres indicateurs.

Le modèle de tableau-indicateur à reprendre est le suivant :

	Objectif Valeur-cible
Intitulé indicateur nombre de réunion de coordination des axes du CTAI	5
Intitulé indicateur	

1. Indicateurs relatifs au nombre de bénéficiaires (étrangers bénéficiaires et/ou acteurs de l'intégration)

1.1. Si l'action s'adresse à des étrangers primo-arrivants

	Objectif Valeurs-cibles
Nombre total d'étrangers éligibles bénéficiaires de l'action	500
dont hommes 350	
dont femmes 150	
dont moins de 25 ans 300	
dont BPI 300	
dont BPI hommes 200	
dont BPI femmes 100	
dont BPI moins de 25 ans 200	
dont BPT 50	
dont autres publics hors EPA (précisez le cas échéant la nature des publics et part des publics concernés sur la totalité de l'action)	

Commentaires : toutes les personnes relevant du CTAI présentes dans les résidences sociales de la métropole bénéficieront de ce dispositif spécifique incluant une communication et une présence humaine spécifique pour mettre en place des états des lieux sur les compétences à habiter, travailler, accéder à leurs droits et à créer du lien social. Pour autant, le CTAI continuera bien évidemment à accompagner sur ces aspects les personnes qui ne sont pas en résidence sociale.

1.2. Si l'action s'adresse à des acteurs de l'intégration

	Objectif Valeurs-cibles
Identité des acteurs de l'intégration bénéficiaire de l'action	
Nombre d'acteurs de l'intégration bénéficiaires d'une action de formation	

Commentaires :

2. Indicateurs qualitatifs (par type d'action) :

Insérez uniquement les tableaux pour la/les thématique(s) concernée(s) par l'action.

☐ Apprentissage du français (y compris à visée professionnelle)

Indicateurs de suivi de l'action

Ajoutez d'autres indicateurs si pertinent.

	Objectif Valeurs-cibles
Nombre d'heures de formation dispensées (nombre d'heures dispensées, indépendamment du nombre de bénéficiaires. Pour une formation de 10 heures dispensées à 20 bénéficiaires, compter 10 heures et non 10x20=200 heures)	
Coût horaire unitaire (= coût total de l'action/nombre d'heures de formations dispensées/nombre total de bénéficiaires)	

	Objectif Valeurs-cibles
Nombre de participants assidus (nombre de participants dont le taux de présence aux séances de formation dispensées est égal ou supérieur à 80 % du nombre d'heures prévues dans leur parcours individuel de formation)	
	Objectif

	Valeurs-cibles
Nombre de participants ayant progressé d'au moins un niveau du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) entre le début et la fin de la formation	
Nombre de participants ayant passé une certification à l'issue de la formation	

Commentaires :

☐ **Accompagnement vers / Accès à l'emploi et à la formation professionnelle**

Indicateur de suivi de l'action

Ajoutez d'autres indicateurs si pertinent.

	Objectif Valeurs-cibles
Durée moyenne du parcours vers l'emploi (Exprimée en mois entre l'inscription du bénéficiaire dans le parcours et sa sortie)	

	Objectif Valeurs-cibles
Nombre de bénéficiaires en sortie positive à l'issue du parcours d'accompagnement vers l'emploi <i>Est considérée comme une sortie positive : une sortie en emploi quels qu'en soient la nature et le type ainsi qu'en formation pré-qualifiante / qualifiante / certifiante ou diplômante.</i>	
Nombre de bénéficiaires en formation professionnelle	
Nombre de bénéficiaires en emploi durable à l'issue du parcours <i>Un emploi durable correspond à tout contrat de plus de 6 mois quels qu'en soient la nature et le type.</i>	
Nombre de bénéficiaires en sortie positive 6 mois après leur sortie de parcours (Si ce suivi à 6 mois n'est pas réalisé, le préciser)	

Commentaires :

☐ Accès au logement

Indicateur de suivi de l'action

Ajoutez d'autres indicateurs si pertinent.

	Objectif Valeurs-cibles
Nombre de ménages accompagnés vers le logement	
Durée moyenne des parcours d'accompagnement vers le logement dispensés sur cette action	
Nombre de ménages ayant pu accéder à un logement pérenne <i>Une sortie positive est une sortie en logement pérenne (logement public ou privé, résidence sociale, foyer de jeunes travailleurs) et non en hébergement.</i>	
Part sur la totalité des participants en situation de fin de parcours	

Commentaires :

☐ Accès à la santé

Nature de l'accompagnement : (plusieurs réponses possibles)

- ☐ Accompagnement dans l'accès au droit commun en matière de santé ou d'accès aux soins
- ☐ Accompagnement dans l'accès aux soins de santé mentale
- ☐ Prise en charge du psychotraumatisme
- ☐ Prise en charge du psychotraumatisme pour les personnes victimes de violences sexistes ou sexuelles
- ☐ Autres (préciser) :

Indicateur de suivi de l'action

Ajoutez d'autres indicateurs si pertinent.

	Objectif Valeurs-cibles
Nombre de consultations médicales pour des étrangers éligibles	
Nombre moyen de consultations médicales par participants	
Part des consultations médicales réalisées avec une prestation d'interprétariat (%)	

Commentaires :

☒ Accès aux droits

Nature de l'accompagnement : (plusieurs réponses possibles)

- ☒ Accès au droit commun (CPAM, CAF...)
- ☒ Aide administrative et juridique en droit des étrangers
- ☒ Accès aux droits pour les femmes victimes de violence
- ☐ Autres (préciser) :

Indicateurs de suivi de l'action

Ajoutez d'autres indicateurs si pertinents.

	Objectif Valeurs-cibles
Nombre d'heures de formation d'accompagnement consacrées aux bénéficiaires (Nombre d'heures dispensées, indépendamment du nombre de bénéficiaires. Pour une formation ou un accompagnement de 10 heures dispensé à 20 bénéficiaires, compter 10 heures et non 10x20=200 heures)	200H
Coût horaire unitaire (= coût total de l'action/nombre d'heures de formations ou d'accompagnement dispensées/nombre total de bénéficiaires)	

Outils et méthodes utilisés	Description des outils
-----------------------------	------------------------

	et des méthodes
Permanences d'actions Accompagnement individuel Ateliers collectifs	

Commentaires :

La collectivité mobilise les points d'accès aux droits CCAS - Métropole à travers la tenue de permanences, d'ateliers collectifs afin d'assurer l'accès aux droits.

☐ **Accès au sport**

Indicateurs de suivi de l'action

Ajoutez d'autres indicateurs si pertinents.

	Objectif Valeurs-cibles
Nombre d'événements sportifs auxquels les bénéficiaires ont participé	
Intitulé indicateur	
Intitulé indicateur	

Commentaires :

☐ **Accès à la culture / aux pratiques culturelles et artistiques**

Indicateurs de suivi de l'action

Ajoutez d'autres indicateurs si pertinent.

	Objectif Valeurs-cibles
Nombre d'événements culturels et artistiques auxquels les bénéficiaires ont participé	

Commentaires :

☐ **Aide à la mobilité**

Thématique(s) de l'action : (plusieurs réponses possibles)

- ☐ Formations générales à la mobilité (connaissance du territoire, utilisation des transports collectifs, utilisation de moyens de transports alternatifs, mobilité partagée)
- ☐ Formations spécifiques au code de la route
- ☐ Apprentissage du vocabulaire du code de la route et/ou de la conduite
- ☐ Accompagnement vers des solutions de mobilité alternatives à la conduite automobile
- ☐ Formations spécifiques à la conduite automobile
- ☐ Autres (préciser) :

Indicateurs de suivi de l'action

Ajoutez d'autres indicateurs si pertinent.

	Objectif Valeurs-cibles
Nombre de personnes accompagnées dans un parcours de formation à la mobilité ayant obtenu le code de la route	
Nombre de personnes accompagnées dans un parcours de formation à la mobilité ayant obtenu le permis de conduire	

Commentaires :

☐ **Aide à la parentalité / Garde d'enfants**

Indicateurs de suivi de l'action

Ajoutez d'autres indicateurs si pertinent.

	Objectif Valeurs-cibles
Nombre de places en crèche / halte-garderie	

Nombre d'ateliers de sensibilisation	
--------------------------------------	--

Commentaires :

☐ **Appropriation des principes de la République et des usages de la société française**

Thématique(s) de l'action : (plusieurs réponses possibles)

- ☐ Laïcité
- ☐ Égalité femmes-hommes
- ☐ Citoyenneté
- ☐ Parentalité
- ☐ Liens avec la société d'accueil (parrainage, mentorat...)
- ☐ Autres (préciser) :

Indicateurs de suivi de l'action

Ajoutez d'autres indicateurs si pertinent.

	Objectif Valeurs-cibles
Nombre d'heures de formation ou d'accompagnement dispensées (Nombre d'heures dispensées, indépendamment du nombre de bénéficiaires. Pour une formation ou un accompagnement de 10 heures dispensées à 20 bénéficiaires, compter 10 heures et non 10x20=200 heures)	
Coût horaire unitaire (= coût total de l'action/nombre d'heures de formations ou d'accompagnement dispensées/nombre total de bénéficiaires)	

Outils et méthodes utilisés pour l'appropriation des principes de la République et les usages de la société française	Description des outils et des méthodes

	Objectif Valeurs-cibles
--	----------------------------

Nombre de binômes constitués (parrainage, mentorat)	
---	--

Commentaires :

☐ Lutte contre la fracture numérique et l'illectronisme

Indicateurs de suivi de l'action

Ajoutez d'autres indicateurs si pertinent.

	Objectif Valeurs-cibles
Nombre d'heures de formation consacrées à la réduction de l'illectronisme (Nombre d'heures dispensées, indépendamment du nombre de bénéficiaires. Pour une formation de 10 heures dispensées à 20 bénéficiaires, compter 10 heures et non 10x20=200 heures)	
Coût horaire unitaire (= coût total de l'action/nombre d'heures de formations dispensées/nombre total de bénéficiaires)	

	Objectif Valeurs-cibles
Nombre d'outils (tablette, etc.) mis à disposition individuellement des étrangers éligibles	

Commentaires :

☐ Accompagnement global / Parcours d'intégration renforcé

Indicateurs de suivi de l'action

Insérer les tableaux-indicateurs relatifs aux différentes thématiques d'intervention du projet d'accompagnement comprenant différentes dimensions (par exemple : apprentissage du français, accompagnement vers l'emploi, etc.). Indiquer en quoi cette action est complémentaire aux missions d'accompagnement de l'opérateur AGIR.

Commentaires :

☐ Actions en direction des acteurs / Professionnalisation des acteurs

Indicateurs de suivi de l'action

Ajoutez d'autres indicateurs si pertinent.

	Objectif Valeurs-cibles
Nombre d'ateliers tenus et nombre d'heures de formation dispensées aux acteurs de l'intégration	
	Description des outils
Outils créés et/ou mis à disposition des professionnels	

Commentaires :

☒ Ingénierie / Coordination du contrat et gouvernance locale

Indicateurs de suivi de l'action

Ajoutez tout indicateur pertinent.

Un coordonnateur du CTAI est-il recruté (ou le sera) ? Si oui, joignez la fiche de poste et précisez :

- la part d'ETP mobilisée ;
- s'il s'agit d'un recrutement ou d'un agent déjà en poste dont les missions ont évolué ;
- ses missions principales et les actions conduites dans ce cadre.

Pilotage global du CTAI par
l'adjoint au directeur de l'action sociale (10% ETP)
Coordinatrice lutte contre le non recours (10%)

	Objectif Valeur-cible
Intitulé indicateur nombre de réunion de coordination	5
Intitulé indicateur	